



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 06 JUIN 2024

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 06 juin 2024 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Julien BLANC, M. Grégory CREMA, M. John NARDELLI, M. Jean – Louis NÉGRELLO,

Membres absents : M. Philippe OTTONE.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 02 / 05 / 2024;
- 2 – Point sur la réunion P.D.P.G. au siège de la F.D.A.A.P.P.M.A.;
- 3 – Point sur la réunion Production / Pisciculture à la F.D.A.A.P.P.M.A.;
- 4 – Définition de la date et du lieu de l'Assemblée Générale de l'A.A.P.P.M.A.F. en 2025;
- 5 – Grosse perte de poissons à la pisciculture de Varens à Passy;
- 6 – Nouvelle réglementation dans les réserves Naturelles;
- 7 – Point sur le faucardage;
- 8 – Réunion sur la réglementation 2025 avec la D.D.T. à la F.D.A.A.P.P.M.A.;
- 9 – Tour de table

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 02 / 05 / 2024 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 02 mai 2024, est adopté à l'unanimité.

2 – Point sur la réunion P.D.P.G. au siège de la F.D.A.A.P.P.M.A. :

Monsieur MARGAS passe en revue les divers points listés sur le compte rendu de la réunion du 06 mai 2024 transmis par Monsieur GOURDY.

3 – Point sur la réunion Production / Pisciculture à la F.D.A.A.P.P.M.A. :

A la suite de la réunion sur le P.D.P.G., les discussions se sont portées sur les piscicultures du Faucigny et leurs capacités de production :

- Actuellement, nous ne sommes pas en capacité de produire des alevins de souche autochtone du Borne.
- Une étude a été faite sur le réaménagement de l'écloserie d'Ayze pour un montant initial d'environ 320 000 euros.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- Crainte de la F.D.A.A.P.P.M.A. sur l'avenir des achats de poissons d'un autre département.
- Monsieur MEGOZ arrive pour le moment à un cout de production des alevins à Ayze d'un montant de 0.13 € pièce.
- Une réflexion est mené sur l'éventualité d'acheter des alevins à la pisciculture de Chazey Bons plutôt que des œufs comme c'est le cas depuis plusieurs décennies.
- Une visite guidée de la pisciculture de Rive à Thonon – les – bains se déroulera lundi 08 juillet.

Nous nous posons des questions sur le bienfondé d'engager d'importants travaux dans notre écloserie d'Ayze ou de nous fournir en alevins directement auprès d'autres piscicultures (Chazey – Bons, Rives...).

4 – Définition de la date et du lieu de l'Assemblée Générale de l'A.A.P.P.M.A.F. en 2025 :

Le Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. retient la date du 22 février 2025 pour son Assemblée Générale qui se tiendra comme en 2024 à l'Espace René ROSSET d'Ayze.

5 – Grosse perte de poissons à la pisciculture de Varens à Passy :

Samedi 25 mai 2024, Monsieur SARZIER, Président de la Société de pêche de Passy a découvert beaucoup de poissons morts à la pisciculture de Varens. La canalisation d'alimentation en eau des bassins s'était colmatée suite à un apport trop important de matériaux, de graviers. Le bassin des truitelles aillant vu sa concentration en oxygène considérablement réduite du fait de l'absence de renouvellement d'eau, cela a engendré la perte de 1 600 kilogramme de truitelles d'un poids moyen de 110 grammes et un énorme travail pour récupérer les poissons encore vivant pouvant encore être sauvé et le nettoyage du bassin.



SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



C'est extrêmement démoralisant de voir tous ces poissons qui ont agonisés et le travail réduit à néant.



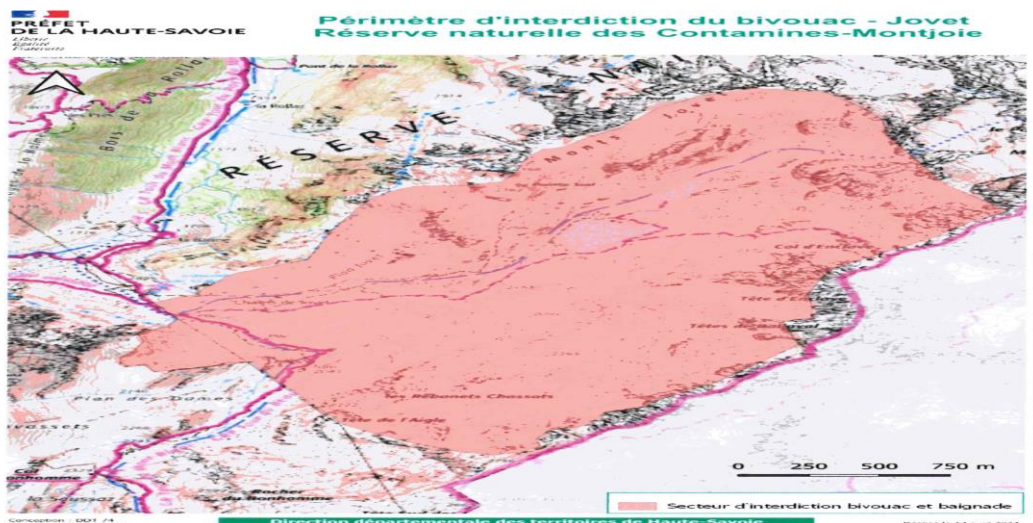
Deux Adjoints au Maire de Passy sont venus constater les dégâts. Ce problème remet en cause les prévisions de travaux dans l'Ugine proposés par le S.M.3A.

Monsieur MARGAS va rédiger un courrier dans ce sens au S.M.3A. afin que les travaux à venir garantissent un bon approvisionnement de la pisciculture.

6 – Nouvelle réglementation dans les réserves Naturelles :

Face à une fréquentation croissante au sein de la réserve naturelle des Contamines – Montjoie ces dernières années, notamment sur le secteur de Jovet, le Conservatoire d'Espaces naturel de la Haute - Savoie (A.S.T.E.R.S.) a constaté que le bivouac et la baignade sont devenus des activités à part entière pour certains visiteurs, générant ainsi des nuisances sonores, de la pollution par les déchets et les toilettes sauvages, ainsi qu'une érosion et dégradation des habitats naturels fragiles.

Aussi, le bivouac sur les secteurs des lacs Jovets et de plan Jovet sera strictement interdit du 01^{er} juillet au 31 août 2024. La baignade pour les randonneurs et leurs animaux de compagnie ainsi que toute forme de navigation dans les lacs Jovets sera strictement interdite tout au long de l'année (Arrêté Préfectoral numéro DDT-2024-0597)



SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



7 – Point sur le faucardage :

Le Conseil d'Administration valide le fait que Monsieur SADOUX Yves puisse assurer la maintenance de niveau 1 du bateau faucardeur et de la remorque de transport sans autre forme de validation préalable du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. Il est gestionnaire de son emploi du temps et de l'organisation des opérations de faucardage ainsi que du calendrier des interventions.

8 – Réunion sur la réglementation 2025 avec la D.D.T. à la F.D.A.A.P.P.M.A. :

Le 23 mai 2024 s'est déroulée une réunion sur la réglementation au siège de la F.D.A.A.P.P.M.A. en présence des représentants de la D.D.T.

Suite à un malheureux concours de circonstance, le Faucigny n'y a pas participé.

9 – Tour de table :

- ❖ Monsieur MEGOZ rapporte que seules 4 Sociétés de pêche lui ont répondu concernant les formations prodiguées par leurs soins. Une page sur le tout nouveau site Internet sera mise en place afin de promouvoir les animations.
- ❖ Monsieur MEGOZ signale que les fiches de pêche de notre site Internet ne sont plus à jour. M. MEGOZ demande aux Administrateurs de prendre en charge chacun pour un secteur lui tenant à cœur (cours d'eau ou plan d'eau) des vérifications et de lui remonter les modifications à effectuer.
- ❖ Monsieur MEGOZ fait part du fait que lors des posts de l'A.P.N. du Mont – Blanc gérés par le guide de pêche Axel MUGNIER, il soit fait état de l'implication de l'A.A.P.P.M.A.F.
- ❖ Monsieur SCOMPARIN fait remarquer que la mortalité des truitelles à la pisciculture de Varens à Passy dont il a été fait état précédemment, impactera la production de poissons de l'an prochain. Il fait mention d'un risque de manque de poissons pour assurer notre programmation 2025. Une réflexion va être menée. Aussi, afin de faire un point à ce sujet une réunion sera prochainement organisée au siège de l'Association à Ayze.
- ❖ Monsieur BLANES propose qu'une journée de nettoyage soit organisée un vendredi afin de procéder au gros entretien de nos installations. Une date sera fixée dans l'automne afin que le plus grand nombre d'Administrateurs puisse se libérer.
- ❖ Monsieur CASSINA propose l'installation de caméras à la pisciculture du Mont – Blanc pour pallier les vols récurrents que subit ce site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971